

LA GESTION DU RISQUE, UN ENJEU CENTRAL POUR LES ENTREPRISES

Patrice Grenier (promo 89), revient sur l'importance de la gestion des risques afin de préserver l'activité et le développement d'une entreprise aussi bien en France qu'à l'étranger.

Quelques mots pour présenter le positionnement du cabinet ?

Grenier Avocat est spécialisé dans l'appréciation des différents risques auxquels une entreprise ou un grand groupe peut être confronté. Nos avocats ont la particularité d'avoir une culture juridique francophone et anglo-saxonne. Nous avons conçu et développé au sein du cabinet une offre transversale qui couvre l'appréhension des risques et le déploiement de solutions adéquates et pertinentes afin de traiter de manière optimale ces risques potentiels. Ce positionnement nous



“Penser la prévention du risque à travers le prisme juridique”

permet, d'ailleurs, d'intervenir auprès d'industriels et d'assureurs, aussi bien au niveau du conseil qu'en contentieux.

Dans le cadre des risques industriels liés aux problèmes techniques de produits, quelles sont les obligations des dirigeants ?

Le dirigeant doit s'assurer que les risques techniques éventuels sont bien anticipés. Et quand le groupe est confronté à des risques techniques, il doit pouvoir mettre en place des actions afin d'éviter ou de limiter considérablement les impacts juridiques, pénaux ou au niveau de la réputation et de la notoriété de l'entreprise. Il doit pouvoir mettre en place et déployer

des systèmes, des procédés ou une organisation afin de prévoir, mais aussi de faire face à des risques techniques, qui peuvent nuire à l'entreprise, son activité ou son top management.

Comment pouvez-vous les accompagner dans la mise en place d'un programme préventif d'assurance ? Pouvez-vous nous donner un exemple concret ?

Nous collaborons avec les dirigeants dans la définition de leurs exigences et leurs priorités. Cela nous permet de définir un cadre clair et précis au niveau organisationnel et opérationnel. En fonction de leur secteur d'activité, nous les conseillons et les accompagnons

dans la mise en place des moyens et des bonnes pratiques qui vont leur permettre d'anticiper les risques au sein de leurs différentes directions techniques, commerciales, juridiques tout en optimisant les processus sur le long terme. Ces problématiques sont encore plus d'actualité dans le cadre de la création d'une filiale. En effet, la création d'une filiale nécessite la mise en place d'une étude préalable afin d'apprécier et d'identifier les risques juridiques, mais également, quantifier ces risques techniques. L'évaluation des risques qui peut être de nature diverse et variée doit être cohérente avec les exigences, les standards et la politique de prévention des risques globale propre à la maison mère.

Quels sont les principaux risques éthiques et économiques auxquels les entreprises qui vous sollicitent sont confrontées ?

Au niveau éthique et économique, la protection des collaborateurs reste une des principales priorités. La prévention de ce risque n'est pas figée et elle doit évoluer en parallèle du développement de l'entreprise. De plus en plus, les grands groupes et les entreprises doivent également faire face à des risques au niveau de leur réputation et de leur notoriété. Plus particulièrement, le risque pénal peut entraîner une atteinte réelle à l'image de l'entreprise et de ses dirigeants. Ce risque est souvent dû à une non-conformité au sein de l'organisation du groupe. Une homogénéisation et un traitement uniforme de ces risques et de ces problématiques sont nécessaires pour éviter cette non-conformité. Le dirigeant ou bien l'équipe dirigeante a la responsabilité

PATRICE GRENIER PROMO 89



de mettre en place et de maintenir cette homogénéisation afin de garantir une hiérarchisation des risques et une cohésion pertinentes entre les différentes filiales.

Si nous prenons le cas de transfert de salariés et d'activités à l'étranger, quels sont les risques économiques qui peuvent survenir ?

Le risque au niveau de la sécurité des personnes et des collaborateurs peut entraîner des répercussions au niveau pénal et peut également porter atteinte à l'image et la réputation du groupe à une échelle internationale. En parallèle, le risque économique n'impacte réellement que l'activité économique de l'entreprise. Pour contrôler et maîtriser ces différents paramètres, l'entreprise doit se doter d'une politique de contrôle au niveau du groupe afin de la décliner ensuite au niveau de toutes les filiales et structures annexes.

Vous insistez sur l'importance de mettre en oeuvre une gouvernance éthique au sein des groupes internationaux. Pourquoi ?

Les groupes internationaux se retrouvent exposés aux différents risques pour diverses raisons : un manque de

contrôle au niveau de leurs filiales, le manque de moyens alloués aux filiales afin d'exercer leur activité de manière responsable, légale et légitime dans leur zone d'implantation. Encore aujourd'hui, les dirigeants n'ont pas assez conscience qu'ils sont responsables pénal du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger s'il y a un manquement au niveau d'une obligation. Concrètement, le groupe doit se doter d'une gouvernance capable de vérifier et de contrôler le respect de l'éthique au sein des filiales en accompagnement des spécificités et particularités de chaque implantation géographique.

Et pour conclure ?

Grenier Avocats a développé une solide expertise et son expérience est importante sur ces thématiques et

problématiques liées au risque aussi bien au niveau du contentieux que de l'arbitrage. En parallèle, nous avons développé une activité de conseil pour proposer aux entreprises et grands groupes un accompagnement en amont, mais également à chaque étape du développement. Aujourd'hui, les principales actions préventives ne passent plus uniquement par l'aspect assurance, elles doivent aussi être pensées à travers le prisme juridique d'un cabinet d'avocats spécialisé qui peut apporter une nouvelle vision sur l'appréhension, l'identification et la gestion des risques.

GrenierAvocats

CABINET D'AVOCATS - LAW FIRM

BIO EXPRESS

Diplômé de Sciences Po et titulaire d'un 3e cycle de droit de l'Université Paris II-Assas, Patrice Grenier a prêté serment en 1990. Il a créé en 2013 le cabinet Grenier Avocats. Il est membre de l'Association française d'Arbitrage (AFA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et correspondant à Paris du réseau d'Avocats Clausen Miller International. Son cabinet a été récompensé par un Trophée du Droit organisé par Décideurs leaders Ligue et par trois trophées en 2014, 2015 et 2016 du Palmarès des Avocats dans les catégories Assurances et Risques Industriels-Produits Défectueux. Le Palmarès des Avocats est organisé par Le Monde du Droit en partenariat avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE). Il a récemment aussi été nommé, en tant que personnalité indépendante, par un groupe industriel français présent à l'international, pour présider son comité d'audit éthique.